



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 août 2026 à 19h00

PRESENTS : MM BAUD Mickaël, JOLY Valérie, PAQUET Mathieu, BAUD Nadine, ROBIN Laurence, JOLY Lionel, BARLET Nicolas, JOUVET Pierre, DEBEAUX Alexandra, RAMEL Benoît.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme GEROUDET Valérie.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mr PAQUET Mathieu.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2026

Les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal.

2. FINANCES :

- ❖ Budget annexe EAU et Assainissement – décision modificative n°2 : Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à l'ajustement des crédits sur le budget annexe Eau et Assainissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6378 : Autres taxes et redevances	25 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	25 000.00 €	
D 023 : Virement à section investis.	6 000.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.	6 000.00 €	
D 6553 : Subventions de fonctionnement versées		25 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		25 000.00 €
R 021 : Virement section exploitation	6 000.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	6 000.00 €	

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves. La seule limite posée par le décret, est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service ».

Considérant que les repas sont commandés par la commune de Morzine auprès d'un prestataire extérieur. Les repas sont également livrés à la cantine d'Essert-Romand par la commune de Morzine. Considérant que les tarifs pratiqués par la commune de Morzine n'avaient pas évolués depuis 2018 avec un prix du repas à 5,90 € alors même que les charges inhérentes à ce service n'avaient fait qu'augmenter, d'autant plus en tenant compte du coût de la livraison avec la hausse des prix des

carburants, la commune de Morzine, dans sa délibération du 30 juillet 2026, a fixé le tarif d'un repas vers un autre site, livraison comprise, à 6,40 €.

Considérant que la délibération du 15 décembre 2025 fixait le prix de la restauration scolaire et périscolaire ainsi :

- Repas – inscription occasionnelles : 6,70 €
- Repas – inscription permanente : 6,20 €
- Périscolaire / tarif horaire : 3,50 €

Il est proposé, à compter du 1^{er} septembre 2026, de fixer les tarifs suivants :

- Repas – tarif unique : 6,70 €
- Repas - enfant non inscrit : 15,00 €
- Périscolaire : 3,50 € de l'heure. – facturation à la demi-heure
- Périscolaire - retard : 10,00 € dès le retard constaté

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

3. FORET :

❖ ONF – Etat d'assiette des coupes de bois exercice 2027.

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
C	IRR	264	3	2024	2027	coupe câble à cause zone de captage				☒		

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

4. URBANISME :

Examen des dossiers en cours

❖ Permis de construire

PARIS	Route des Grainetiers	Modificatif	En cours d'instruc.
GAVILLON	Route de la Fruitière	Construction maison	En cours d'instruc.
HANKIN	Route des Nants	Extension d'un garage	En cours d'instruc.
COCQUEREL et SUCLIER	Route des Bouts	Réhabilitation ferme	En cours d'instruc.

❖ Déclaration préalable

BAUD	Route de la Fruitière	Rénovation et réfection	Accordé
SWARBRICK	Route des Avorzis	Transformation garage et création abri voiture	En cours d'instruc.
ROUAULT	Route du Songy	Déplacement porte	En cours d'instruc.

5. INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ La demande de subvention au département faite en février 2026 pour la plantation de mélèzes avec préparation à la plantation et protections anti-gibier d'un montant de 1 494,95 € sur 2 491,59 € HT a été accordée à hauteur de 60%.
- ❖ La commission Santé, Tourisme, Cadre de vie travaille sur l'installation de 2 défibrillateurs sur la commune au niveau du chef-lieu et du Col de l'Ancrenaz.
- ❖ La 4^{ème} édition du Triathlon d'Evian – 12 et 13 septembre 2026 passera par la commune.

Prochain conseil le 21 septembre 2026 à 19h.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 00.

Le Maire,
Mickaël BAUD



Le secrétaire,
Mathieu PAQUET

